



Compte rendu de la séance ordinaire Du Conseil Municipal du Vendredi 6 septembre 2024

L'an 2024 et le Vendredi 6 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire,
Mmes VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN
Nathalie, MM FLEUREAU Eric, MORGEAT Guillaume, BEDU Stéphane,
MARTIN Joseph

Excusés : STEIN Jean-Pierre (pouvoir à Mme BRUCHET Delphine)

Absent(s) : M.MALLET Jean-Yves

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAPPEREAU Béatrice

Nombre de membres :10
- afférents au conseil municipal : 10
- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 9
Date de la convocation : 30/08/24
Date d'affichage : 30/08/24

Ordre du jour

- Adoption du rapport local sur le rythme de l'artificialisation des sols 2011-2022 (**D2024_31**)
- Demande de subvention FAPO pour l'acquisition d'équipements de terrain de jeu (**D2024_32**)
- Demande de préavis sur le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du plan local d'urbanisme intercommunalité (PLUI)
- Création d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe à 20/35 (**D2024_33**)

Affaires diverses

- Organisation du concert de gospel de septembre 2024
- Organisation de « Octobre rose »

- Retour sur les festivités du 14 juillet 2024
- Point sur les festivités de fin d'année : repas de Noël de la commune et arbre de Noël des enfants
- Point sur la gestion du cimetière communal
- Point sur le site internet de la commune

Ouverture du conseil à 19 h 05.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du vendredi 28 juin 2024.

➤ **D2024_31 : Adoption du rapport local sur le rythme de l'artificialisation des sols**

Le rapport d'artificialisation est un document établi par les collectivités et à destination des services de l'Etat qui rend compte à la fois :

- de l'artificialisation des sols (c'est-à-dire, du nombre de constructions nouvelles créées) sur le territoire concerné au cours des années civiles précédentes ;
- de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

Madame le Maire présente ce rapport qui est suivi d'un vote : le rapport a été approuvé à l'unanimité.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	9	9	0	0	0

➤ **D2024_32 : Demande de subvention FAPO pour l'acquisition d'équipements de terrain de jeu**

Afin d'améliorer le cadre de vie des tivernonnais , il a été décidé de rajouter des équipements sur le terrain de jeu des enfants situé près de la Place des Merceries.

Par conséquent, le Conseil Municipal,

Accepte les devis des entreprises SEDI (équipements) et ARNOULT (pose) , pour l'achat d'équipements de terrains de jeux .

Sollicite une subvention auprès du département du Loiret dans le cadre des aides aux communes à faible population au meilleur taux , soit pour un montant de 7283 € sur la part HT (80%).

Les modalités de financement ont été établies comme suit:

Aide du département du Loiret : 7283 € sur la part HT (80%)
 Autofinancement : - Reste à charge commune : 1820.90€
 - part TVA : 1821.78€

Soit pour un total de projet à hauteur de 10 924.68 € TTC

Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre des aides aux communes à faible population.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant

8	9	9	0	0	0
---	---	---	---	---	---

➤ **Demande pré-avis sur le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du plan local d'urbanisme intercommunalité (PLUi)**

Après échange avec les membres du conseil municipal faisant suite à une réunion de travail du 23 septembre 2024, la demande de pré-avis sur le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation du PLUi, est adopté par le conseil municipal.

Ce vote donnant lieu à la rédaction d'un document officiel à destination des services de l'urbanisme de la Communauté de Communes défini ainsi :

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles R.153-5, L.153-15 et suivants,
Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Plaine du Nord Loiret n°C2015-50 du 8 décembre 2015 établissant les modalités de collaboration entre la CCPNL et les communes membres,
Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Plaine du Nord Loiret n°C2015-50 du 8 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Vu le débat du conseil communautaire du 22 janvier 2022 portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
Vu le débat du conseil municipal du 07 Janvier 2022 portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
Vu les pièces présentées (PADD, règlement écrit, règlement graphique, OAP)

Objet de la concertation:

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Plaine du Nord Loiret est en cours d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). L'élaboration du document d'urbanisme intercommunal est un travail de longue haleine mobilisant la CCPNL et les communes depuis plusieurs années. De nombreuses réunions de travail, des réunions de conseil, des réunions publiques ont été organisées pour aboutir à un document qui puisse faire consensus entre les objectifs d'aménagement et de développement de la CCPNL, des communes, des différents partenaires (Etat, chambres consulaires...) et des habitants. Le PLUi doit également être compatible avec les orientations du SCOT du Pays Gâtinais en Pithiverais et la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

En octobre / novembre 2024, la commune devra se prononcer officiellement, par délibération, sur le projet de règlement (écrit et graphique) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) avant que le conseil communautaire n'entérine l'arrêt du projet de PLUi, document qui sera soumis officiellement aux personnes publiques associées et aux habitants dans le cadre d'une enquête publique.

Dans le cadre de la concertation, la CCPNL sollicite un pré-avis des communes sur les projets de règlement et d'OAP. Il s'agit de recenser, le cas échéant, les dernières corrections à apporter aux documents.

Pour rappel, en octobre/novembre 2024, si une commune émet un avis défavorable sur les pièces qui la concernent, la CCPNL devra prendre en compte les observations émises dans un projet modifié. Suite à la présentation du projet modifié, la / les communes ayant émis un avis défavorable pourront :

- soit émettre un avis favorable ou n'émettre aucun avis dans un délai de 2 mois. Le conseil communautaire pourra arrêter le projet modifié à la majorité simple (majorité des suffrages exprimés) ;
- soit émettre un avis défavorable sur la modification opérée : le conseil communautaire pourra arrêter le projet de PLUi à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Aussi les communes sont-elles d'ores et déjà sollicitées pour éviter tout nouvel écueil calendaire et intégrer d'ores et déjà d'éventuelles observations.

Après concertation , le Conseil Municipal décide :

1. d'émettre un avis FAVORABLE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	9	9	0	0	0

➤ **D2024_33 : Création d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe à 20/35**

Actuellement le poste de secrétaire de mairie est pourvu à hauteur de 17h par semaine. Après évaluation avec Madame le Maire, il a été admis que les besoins administratifs nécessitent une augmentation du temps de travail à hauteur de 20h par semaine .

Madame Le Maire propose d'augmenter de 3 h la durée du travail, soit 20 h/semaine, à compter du mois de novembre 2024.

Madame le Maire soumet cette proposition à vote. La proposition est adoptée à la majorité.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	9	7	0	2	0

➤ **AFFAIRES DIVERSES**

• **Organisation du concert de gospel de septembre 2024**

Un concert gospel donné par la chorale Matou Gospel aura lieu le samedi 21 septembre 2024 à 20 h en l'Eglise St Étienne de Tivernon. Afin d'augmenter le nombre de participant, un travail de communication a été effectué (distribution de tracts sur les marchés, etc ..).

Organisation de l'après-midi consacrée à « Octobre rose »

Voici l'organisation de la journée « Octobre Rose », consacrée à la lutte contre le cancer du sein :

- Marche à partir de 14 h 30 (RDV à la Mairie à 14 h 00)
- Vente d'objets proposés par la Ligue du Cancer,
- Lâcher de ballons à 16 h (dans les jardins de la Mairie)
- Tombola
- Goûter rose

Bilan soirée du 13 juillet 2024

Concernant la participation :

42 personnes se sont inscrites (38 adultes et 4 enfants). Bien qu'une plus grande participation des tivernonais était attendu, la soirée s'est déroulée dans une très bonne ambiance avec un magnifique feu d'artifice tiré vers 23 h 15.

Point sur le repas de Noël 2024 et l'arbre de Noël 2024

Concernant le repas de la commune qui aura lieu le samedi 7 décembre à 12 h 00 à la salle polyvalente, le choix du traiteur s'est porté sur Les Délices de St Louis situé à Nibelle. Le prix du repas s'élèvera à 41.00 €, tout compris.

Le menu a été défini.

Pour l'arbre de Noël des enfants, qui aura lieu, le samedi 14 décembre à partir de 15 h, une conteuse de Noël (spectacle avec récits, danse, chant, mime) pour l'animation a été retenue, pour un coût de 500.00 €.

Gestion du cimetière communal

Durant l'été, un fichier informatique a été établi recensant l'ensemble des concessions avec les coordonnées du propriétaire et les noms des occupants. Ce travail de recensement vise à permettre à la commune de gérer les concessions, essentiellement, de manière informatique dans un logiciel dédié spécifique.

Point sur le site Internet de la commune

Une réunion a eu lieu le mardi 20 août avec David Bost, qui va s'occuper de remanier la structure du site, notamment l'ajout de 2 catégories : « Les news de Tivernon » et les « informations réglementaires ». De plus, bien d'autres modifications ou améliorations concernant notamment la lisibilité des informations vont être mises en place.

La séance est levée à **21 h 15**.